



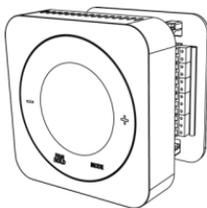
Thermostat Optima ZigBee

Guide de démarrage rapide

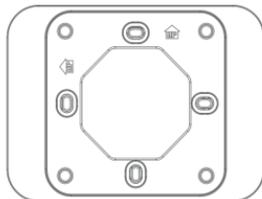
Pour obtenir le présent document dans une autre langue, visitez le site www.salusinc.com

POUR COMMENCER

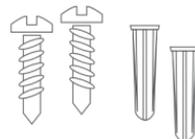
Assurez-vous d'avoir en main les éléments suivants:



Thermostat avec
plaque de montage



Plaque de finition



Vis et ancrages

Heat Pump HP (Wiring label)		Gas or Electric Non-HP (Wiring label)	
R	R	RC	RC
C	C	RH	RH
L	L	C	C
Y1	Y1	Y1	Y1
Y2	Y2	Y2	Y2
W1	W1	W1	W1
0/B	0/B	W2	W2
G	G	G	G

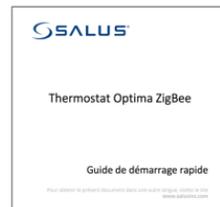
Étiquettes à fil



2 x piles
alcalines de
type AA



Manuel de
l'utilisateur

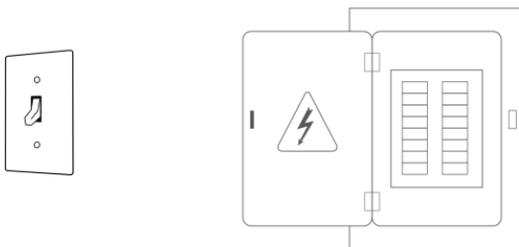


Guide de
démarrage rapide

Coupure de l'alimentation pour le chauffage ou la climatisation

Dans le panneau électrique, désactivez le disjoncteur ou retirez les fusibles pour le système de chauffage ou de climatisation.

Dans certaines régions, il peut aussi y avoir un commutateur à fermer près de l'appareil de chauffage.



Détermination de la configuration du câblage

- Enlevez l'ancien thermostat afin d'exposer les bornes de câblage.
- Prenez une photo du câblage aux fins de référence.
- Prenez note de la borne à laquelle est fixé chaque fil et apposez l'étiquette correspondante à l'extrémité des fils. Utilisez le tableau de la page suivante pour vous aider.

**Heat Pump
HP**
(Wiring label)

R	R
C	C
L	L
Y1	Y1
Y2	Y2
W1	W1
O/B	O/B
G	G

**Gas or Electric
Non-HP**
(Wiring label)

RC	RC
RH	RH
C	C
Y1	Y1
Y2	Y2
W1	W1
W2	W2
G	G

* Une bretelle lie les fils RC et RH puisque la plupart des systèmes combinés de chauffage et de climatisation comprennent un seul transformateur. Pour les systèmes qui comprennent deux transformateurs distincts, il faut retirer la bretelle entre les bornes des fils RC et RH.

Référence pour le câblage du thermostat OPTIMA			
Gaz, électricité ou huile (sans thermopompe)		Thermopompe	
RC*	24 V c.a. pour le système de climatisation	R*	24 V c.a. pour la thermopompe
RH*	24 V c.a. pour le système de chauffage	--*	Lié à R
C	24 V c.a. pour le retour commun	C	24 V c.a. pour le retour commun
--	Réservé	L	Moniteur système
Y1	1 ^{re} phase de climatisation (phase unique)	Y1	Compresseur de la 1 ^{re} phase (étape unique)
Y2	2 ^e phase de climatisation	Y2	Compresseur de la 2 ^e phase
W1	1 ^{re} phase de chauffage (phase unique)	W1	Chauffage d'urgence
W2	2 ^e phase de chauffage	O/B	Soupape d'inversion
G	Signal du ventilateur	G	Signal du ventilateur
--	Réservé	--	Réservé

Retrait des bornes de l'ancien thermostat

Enlevez les bornes de câblage de l'ancien thermostat du mur, en prenant soin de ne pas faire tomber les fils à l'intérieur du mur.

Installation de la plaque de montage

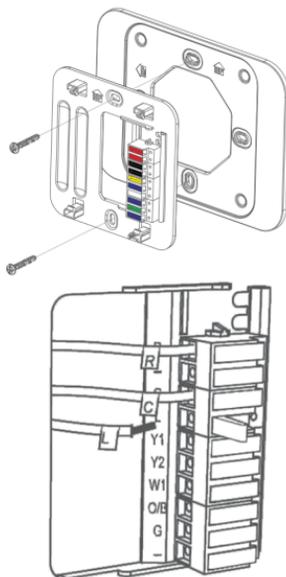
Retirez la plaque de montage à l'arrière du thermostat OPTIMA. Utilisez les ancrages muraux et les vis fournis pour fixer la plaque de montage au mur, en faisant passer les fils par l'ouverture du centre. Place la plaque de finition à la verticale ou à l'horizontale, selon vos besoins.

Fixation du câblage

Avant de fixer les fils, faites-les correspondre (au moyen des étiquettes) à leur borne respective. Au besoin, regardez la photo que vous avez prise un peu plus tôt.

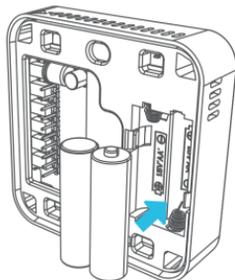
- Pour ouvrir une borne, soulevez le dispositif de verrouillage.
- Enfoncez chaque fil dans le trou de la borne puis replacez le dispositif de verrouillage pour fixer le fil.

CONSEIL : Enroulez l'extrémité des fils autour d'un objet long, comme un crayon, pour empêcher les fils de tomber à l'intérieur du mur.



Installation des piles

Placez les piles alcalines à l'arrière du thermostat. **Assurez-vous que la polarité est adéquate.** Après avoir placé les piles, tous les segments de l'écran clignoteront. Ensuite, la version du micrologiciel s'affichera suivi de la mention US/CA (la partie « US » clignotera).



Configuration initiale

Lorsque vous configurez le thermostat, appuyez sur le bouton + ou - ou utilisez l'anneau de défilement pour faire clignoter la valeur que vous voulez établir, puis appuyez sur MODE pour choisir la valeur.

En vous référant au tableau de droite, choisissez le pays approprié puis le type de système.

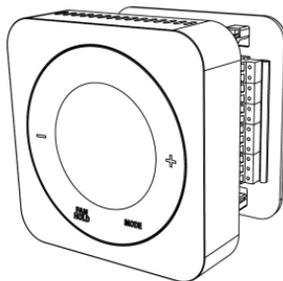
Après la configuration initiale, l'écran d'accueil s'affichera, et vous pourrez ensuite fixer le thermostat à la plaque de montage.

Valeur	Description
US	États-Unis – Configure le thermostat pour une utilisation aux États-Unis
CA	Canada – Configure le thermostat pour une utilisation au Canada
HP	Thermopompe
NON-HP	Système sans thermopompe – Gaz, électricité ou huile
O	Thermopompe avec soupape d'inversion en O
B	Thermopompe avec soupape d'inversion en B
FAN HE	Système sans thermopompe: électricité ou huile
FAN HG	Système sans thermopompe: gaz

Fixation du thermostat à la plaque de montage

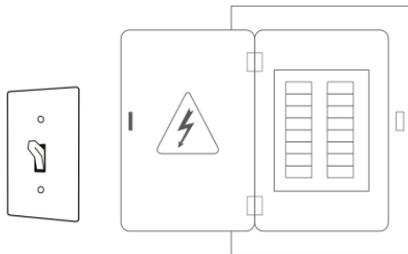
Pour fixer le thermostat à la plaque de montage, alignez les broches de connecteur avec les montants de rétention puis enfoncez le thermostat dans la plaque de montage.

Assurez-vous que les broches de connecteur ne sont pas pliées et que le **thermostat repose bien** sur la plaque de montage.



Rétablissement de l'alimentation du système CVCA

Pour rétablir l'alimentation, réactivez le disjoncteur dans le panneau électrique ou le commutateur situé près de l'appareil de chauffage puis remettez en marche le système CVCA.



Configuration du thermostat

Le thermostat peut maintenant être utilisé comme thermostat de base local. Pour activer les fonctions spécialisées, il faut configurer d'autres paramètres, notamment le jumelage avec un système résidentiel. Référez-vous à la section *Configuration du thermostat* dans le **manuel de l'utilisateur** pour obtenir de plus amples détails.

GARANTIE SALUS

SALUS North America Inc. (« Salus ») garantit que pour une période de deux (2) ans (« Période de garantie ») à partir de la date d'achat par le client (« Client »), cet appareil, à l'exclusion des piles (« Produit »), sera exempt de tout défaut de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et de services, en conformité avec les instructions fournies. Pendant la Période de garantie, Salus réparera ou remplacera, selon sa décision, sans frais par rapport à l'appareil, tout Produit défectueux. Tout appareil remplacé et/ou réparé sera garanti pour le restant de la Période de garantie originale ou pour quatre-vingt-dix (90) jours, la période la plus longue étant retenue.

Cette garantie ne couvre pas les frais de démontage ou de réinstallation. Cette garantie ne s'applique pas si un Produit (i) a été modifié, réparé ou altéré par quelqu'un d'autre qu'un employé de Salus ou qu'un représentant autorisé par Salus, (ii) n'a pas été entretenu en conformité avec les instructions de manipulation et de fonctionnement fournies par Salus ou (iii) a été sujet à des conditions physiques ou électriques inhabituelles, à une mauvaise utilisation, à de l'abus, à de la négligence ou à un accident.

Cette garantie constitue la seule garantie expresse que Salus offre pour le Produit. Toutes les garanties implicites, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, sont limitées à la Période de garantie ou à la plus courte période permise par la loi.

SALUS NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE D'AUCUNE PERTE OU DOMMAGE D'AUCUNE SORTE, Y COMPRIS DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCIDENTEL OU CONSÉCUTIF RÉSULTANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, D'UNE VIOLATION DE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, OU DE TOUTE AUTRE DÉFAILLANCE DE CE PRODUIT. Certains États ou provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs ou la limitation de la durée de la garantie implicite sur la qualité marchande ou sur l'adéquation. Par conséquent, ces exclusions ou limitations peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Aucune information ou aucun avis, oral ou écrit, donnés par Salus ou par un représentant autorisé par Salus ne peut modifier ou prolonger la portée de cette garantie. Si une des modalités s'avérait illégale ou non exécutoire, la légalité et la force exécutoire des autres modalités ne seraient pas affectées ou amoindries.

Le recours unique et exclusif du client, en vertu de la présente garantie limitée, est la réparation du Produit ou son remplacement, tel que décrit dans la présente garantie. Si un Produit couvert par la présente garantie est défectueux, le client peut :

- contacter le fournisseur (« Vendeur ») à qui le Client a acheté le Produit pour obtenir un produit équivalent en remplacement après que le Vendeur a jugé que le Produit est défectueux et que le Client est éligible au remplacement ou,
- contacter le Service à la clientèle de Salus au support@salusinc.com, pour déterminer si l'appareil est éligible à un remplacement. Si un remplacement est autorisé par la garantie et a été expédié avant le retour de l'appareil sous garantie, une carte de crédit est requise, et une retenue peut être appliquée sur la carte de crédit du Client pour la valeur du remplacement jusqu'à ce que l'appareil retourné soit vérifié et jugé éligible à un remplacement, auquel cas la carte de crédit du Client ne sera pas débitée.

Cette garantie vous confère des droits légaux précis; vous pourriez également avoir d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre. Pour toute question concernant cette garantie, veuillez écrire à Salus à l'adresse suivante :

SALUS North America, Inc.
850 Main Street
Redwood City, CA 94063

Énoncés de la FCC

WARNING: Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy, and if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

FCC et Industrie Canada

RF Radiation Exposure statement: This equipment complies with FCC and Industry Canada RF radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated with a minimum distance of 20 centimeters between the antenna and all persons.

Industrie Canada

This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.



SALUS North America, Inc.
850 Main Street
Redwood City, CA 94063